25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CREATION POSTES - DGA - DAEE ADS

DGS - Ressources humaines
N° 2019-D-194

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu les articles L 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-1 °,

- Vu le code général des collectivités territoriales,

- Vu la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au président, modifiée par la délibération n°522 du 18 octobre 2017,

- Vu l'arrêté n° 79 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Madame Anne-Marie BERNAZEAU, vice-présidente en charge des ressources humaines et des systèmes d'information,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein des services communs ADS.

DECIDE

Article 1 - Est approuvée la création temporaire d'un poste d'adjoint administratif, à temps complet, au sein de la DAEE – services communs ADS, à compter du 1er juin 2019 pour 6 mois.

Article 2 - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

Angoulême, le 07 mai 2019

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **10 mai 2019**
Publié ou notifié,
Le **10 mai 2019**